



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA POPULATION ANIMALE : PROMENADE DES CHIENS EN LAISSE AUTORISÉE SUR L'ÎLE DES MOULINS ET L'ÎLE SAINT-JEAN

TERREBONNE, LE MARDI 1^{er} OCTOBRE 2024 – La Ville de Terrebonne a récemment adopté une modification du règlement sur la population animale permettant ainsi aux citoyens de promener leurs chiens en laisse sur l'île des Moulins et l'île Saint-Jean. Cette initiative du Comité Ville amie des animaux s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote d'une durée d'un an, du 25 septembre 2024 au 25 septembre 2025. À l'issue de cette période, le comité évaluera la possibilité de rendre cette mesure permanente ou non.

« Nous sommes ravis de lancer ce projet pilote qui permettra aux citoyens de profiter de nos magnifiques îles avec leurs compagnons à quatre pattes. Nous espérons que cette initiative renforcera le lien entre les habitants et leurs animaux tout en respectant l'environnement et les autres usagers des parcs. Nous tenons aussi à remercier notre partenaire, la Société de développement culturel de Terrebonne qui s'occupe de l'entretien de l'Île des Moulins d'avoir accepté d'aller de l'avant avec ce projet », a souligné Michel Corbeil, conseiller municipal du district 14 - Charles-Aubert et président du Comité Ville amie des animaux.

Quelques rappels du règlement 13.7 en lien avec ce projet pilote

Il est interdit à tout animal, tenu en laisse ou non, de se trouver dans une place publique, un parc avec aire de jeu et/ou terrain sportif et au parc du Ruisseau de Feu. Cependant, il est permis de promener, en laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre, un chien dans les endroits suivants :

- dans le parc écologique de la Coulée, à l'extérieur de la piste cyclable;
- dans les espaces verts sans aire de jeu et/ou terrain sportif;
- sous les lignes de transport d'Hydro-Québec;
- dans la section boisée de la TransTerrebonne;
- dans les sentiers pédestres balisés du Corridor de biodiversité;
- dans les sentiers pédestres balisés pour la période du 25 septembre 2024 au 25 septembre 2025, de l'île Saint-Jean et de l'île-des-Moulins.

Pour connaître plus de détails concernant le règlement sur la population animale, consulter le [Chien - Ville de Terrebonne](#).

De gauche à droite, les membres du Comité consultatif Ville amie des animaux :

Chantal Leblanc, citoyenne et son compagnon; Sonia Leblanc, conseillère municipale du District 15 – Saint-Charles – Des Fleurs; Valérie Doyon, conseillère municipale du District 6 – Comtois-La Pinière et Patch; Michel Corbeil, conseiller municipal du District 14 – Charles-Aubert et président du comité et Lucette, Stéphane Villeneuve, directeur adjoint du Service de police intermunicipal de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion; Joël Goulet, adjoint au directeur général et relations avec les élus; Corinne Tordjman, citoyenne, et Boule; Mylène Houle, directrice marketing, communication et développement des affaires à la Société de développement culturel de Terrebonne; Michel Coulombe, chef de division des parcs et espaces verts de même que Karinne Trudel, chef de division des stratégies numériques et des communications et Roxy.

Information :

Direction des relations avec les citoyens et des communications

Ville de Terrebonne

s_communication@ville.terrebonne.qc.ca